

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2014**

---

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 13 janvier 2014 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10212-01-14**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSO-LU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant une résolution de frais de représentation pour le Gala Charlevoix reconnaît de la Chambre de commerce de Charlevoix-Est et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 décembre et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2013**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Délégation et représentation
  - 5.3 Congrès de la FQM – Septembre 2014
  - 5.4 Congrès de l'Ass. des directeurs municipaux du Québec – Juin 2014
  - 5.5 Fermeture du Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale S.E.C.
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Avis de motion – Code d'éthique
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de décembre 2013
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 décembre 2013
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
RÉSOLUTION NO. 10213-01-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-SOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 décembre 2013 et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2013 en corrigeant à la page 6385 le code postal de M. Jean-Marc Tremblay et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES  
RÉSOLUTION NO. 10214-01-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉ-SOLU QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Hockey-Jeunesse 350 \$  
*Tournoi Bantam, Midget, Junior*
- Hockey-Jeunesse 250 \$  
*Tournoi Novice, Atome, Pee-wee*

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.2 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION  
RÉSOLUTION NO. 10215-01-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉ-SOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- Chambre de commerce de Charlevoix 143.72 \$  
*Billet Gala 2014 Charlevoix Reconnaît*

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.3 CONGRÈS DE LA FQM – SEPTEMBRE 2014  
RÉSOLUTION NO. 10216-01-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉ-SOLU QUE** les membres du conseil municipal soient autorisés à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2014**

---

### **5.4 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC RÉSOLUTION NO. 10217-01-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Clermont autorise les déplacements et frais de séjour pour la participation de madame Brigitte Harvey, directrice générale au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 11, 12 et 13 juin 2014.

### **5.5 FERMETURE DU FONDS-SOUTIEN DES MRC DE LA CAPITALE-NATIONALE S.E.C. RÉSOLUTION NO. 10218-01-14**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont (ci-après la « Société ») est commanditaire du Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale s.e.c. (le « Fonds ») lequel a été créé par la conclusion d'une société en commandite datée du 9 juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société est également actionnaire du commandité du Fonds, soit Gestion du fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale inc. (le « Commandité ») à l'égard duquel une convention entre actionnaires a été signée en date du 9 juin 2006 (la « Convention entre actionnaires »);

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds a récemment cessé entièrement ses activités d'investissement, prenant en considération la difficulté d'accorder de nouveaux prêts en raison de son échéance initialement prévue en 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de procéder à la distribution de toutes les sommes détenues par le Fonds en faveur des commanditaires dans un délai rapproché, notamment afin de permettre à la Société de récupérer le capital initialement investi;

**ATTENDU QUE**, pour ce faire, il y a lieu de procéder à la dissolution du Fonds et du Commandité.

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU :**

**DE CONSENTIR** à la distribution des actifs du Fonds en faveur de ses commanditaires dès que possible et de consentir à toute modification à la convention de société en commandite requise pour ce faire, la distribution totale actuellement envisagée étant d'une somme variant entre 1 500 000 \$ et 1 600 000 \$.

**DE CONSENTIR** à ce que le Commandité conserve une réserve de prudence d'un montant maximum de 100 000 \$, laquelle servira à payer les divers créanciers du Fonds et du Commandité (la « Réserve »), le solde de la Réserve devant être remis aux commanditaires à titre de distribution finale suite à la dissolution du Commandité.

**D'AUTORISER** la dissolution du Fonds à titre de commanditaire de ce dernier et la dissolution du Commandité à titre d'actionnaire de ce dernier.

**DE MANDATER** le conseil d'administration du Commandité afin de pourvoir aux obligations du Commandité et du Fonds dans le cadre de leur fermeture et de leur dissolution et à cette fin de gérer la Réserve et de procéder à la distribution du solde de cette dernière suite à la dissolution du Commandité.

**DE CONSENTIR** à la modification de la Convention de société en commandite et de la Convention entre actionnaires afin de permettre la mise en application des présentes résolutions.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2014**

---

**D'AUTORISER** la Société, à titre de commanditaire du Fonds ou d'actionnaire du Commandité, à poser tout geste ou acte utile ou nécessaire afin de mettre en œuvre les présentes résolutions, notamment pour la fermeture du Fonds, la distribution des sommes détenues par le Fonds et de la Réserve, la liquidation et la dissolution du Fonds et du Commandité, incluant la signature de tout contrat, entente ou document devant être signé pour donner effet aux présentes résolutions.

**D'AUTORISER** Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Clermont tout contrat, entente ou document utile ou nécessaire afin de mettre en œuvre les présentes résolutions, incluant toute convention d'amendement ou de terminaison de la Convention de société en commandite ou de la Convention entre actionnaires ainsi que toute quittance en faveur du Commandité, des autres commanditaires et actionnaires et de leurs administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires selon les formes et teneurs qu'il jugera approprié.

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **10.1 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE RÉSOLUTION NO. 10219-01-14**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27), le conseil municipal a adopté le 14 novembre 2011 un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur le Conseiller Éric Maltais** en conformité avec l'article 13 de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, de la présentation d'un nouveau règlement remplaçant le règlement no. VC-424-11 déterminant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Clermont.

**Monsieur le conseiller Éric Maltais** dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

### **11. COMPTES**

#### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE DÉCEMBRE 2013 RÉSOLUTION NO. 10220-01-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de décembre 2013 au montant de 155 619,79.63 \$ ainsi que le versement des salaires de décembre 2013 au montant de 61 294,99 \$ et portant le numéro de pièce P1-2014-01-13.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2014**

---

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-12-2013  
RÉSOLUTION NO. 10221-01-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de décembre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 118 350,55 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2014-01-1593 et portant le numéro de pièce P1-2014-01-13.

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 10222-01-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 10.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale